

Dans quelle mesure l'arbitre se comporte-t-il différemment d'un juge étatique pour trancher le litige qui lui est soumis ? Si les spécificités de son *imperium* sont plus souvent soulignées que celles de sa *jurisdictio*, cette dernière n'en conserve pas moins une indéniable singularité. Car si l'arbitre est un véritable juge, il ne l'est que parce que les parties l'ont conventionnellement investi en cette qualité, ce dont il résulte qu'il y a toujours dans l'arbitrage, selon la formule de Motulsky, « une immixtion, qui fait sa difficulté et son attrait, de la composante contractuelle dans la fonction juridictionnelle ». Le constat n'est certes pas nouveau, mais son acuité s'est accrue ces dernières années, tant il est vrai que l'ordre juridique arbitral ne saurait rester hermétique aux évolutions juridiques et sociales contemporaines. Les aspects sociologiques revêtent d'ailleurs une importance particulière en matière arbitrale, non seulement au regard de la communauté de ses acteurs praticiens, mais encore au regard de celle de ses usagers. La possibilité pour les consommateurs de recourir à l'arbitrage a fait naître de nouvelles interrogations relativement à la prise en compte de l'état de faiblesse de l'un des contractants, le mouvement de contractualisation du droit de la famille a engendré des perspectives de développement de l'arbitrage dans ce contentieux longtemps resté l'apanage de la justice étatique, l'arbitrage d'urgence a engendré de nouvelles pratiques... Le contrôle de la *jurisdictio* de l'arbitre paraît avoir vocation à évoluer corrélativement à ces évolutions, dans ses modalités comme dans son étendue, mais dans quelle mesure exactement ? Le contrôle du juge de l'annulation sur le respect de l'ordre public ou de la volonté des parties peut-il ou doit-il se renforcer nécessairement ? Autant d'interrogations riches d'implications pratiques, sur lesquelles ce colloque permettra de faire le point, grâce à l'intervention d'éminents praticiens et universitaires. C'est ainsi un large public qui devrait être intéressé par la perspective de mieux appréhender les spécificités et nuances d'une forme de justice par essence peu médiatisée.

Création - Impression - DEPIL/PSI - Imprimerie d'Aix-Marseille Université - Aix-en-Provence - 2019/2020

La participation au colloque est validée 6 h au titre de la formation continue.

Attestation de formation délivrée par la Faculté .

Modalités d'inscription :

Professionnels, universitaires et avocats inscrits au Barreau depuis moins de 2 ans : **80 euros**

Pour les étudiants extérieurs : **20 euros**

Etudiants AMU et les personnalités invitées : **gratuit**

Les inscriptions se feront sur le site « **Azur colloque** », les liens seront communiqués ultérieurement sur le site du LDPSC.

Le paiement se fait soit par carte bancaire, soit par chèque à envoyer à :

Faculté de droit et de science politique

Mme Monette Lasco

Laboratoire de Droit Privé et Sciences Criminelles,

4^{ème} étage,

3 avenue Robert Schuman

13628 Aix en Provence cedex 1

Renseignements :

Mme Monette Lasco

04 86 91 43 16

monette.lasco@univ-amu.fr

20 septembre 2019

Faculté de droit d'Aix-en-Provence
5, Avenue Robert Schuman, Salle 3.3,
Bâtiment Cassin, 3^{ème} étage

Réflexions sur la *jurisdictio* de l'arbitre

9h00 Allocution d'ouverture

Jean-Philippe Agresti,
Doyen de la faculté de Droit d'Aix-Marseille.

Le mot du Bâtonnier

Maître Yann Arnoux-Pollak,
Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille

9h15 Mise en perspective générale

Vincent Egéa,
*Professeur, Aix-Marseille Université,
Directeur du Laboratoire de droit privé et
de sciences criminelles EA4690.*

I L'évolution de la jurisdictio de l'arbitre

sous la Présidence de
Emmanuel Putman,
*Professeur, AMU, Laboratoire de droit privé
et de sciences criminelles EA4690.*

9h30 Rapport introductif : la notion de jurisdictio, analyse et perspectives

Nicolas Cayrol,
Professeur, Université de Tours.

10h15 L'arbitre et le droit de la famille

Cyril Nourissat,
Professeur, Université Jean Moulin Lyon 3.

11h00 Pause

11h15 La jurisdictio de l'arbitre d'urgence

Vincent Egéa,
*Professeur, AMU, Directeur du Laboratoire de droit
privé et de sciences criminelles EA4690.*

12h00 Table ronde et débats :
Les pouvoirs d'office de l'arbitre



II Le contrôle de la jurisdictio de l'arbitre

sous la Présidence de
Jean-Baptiste Racine,
Professeur, Université de Nice Sophia Antipolis.

14h30 La mission de l'arbitre, entre convention et juridiction

Laura Weiller,
*Maître de conférences HDR, AMU, Laboratoire de
droit privé et de sciences criminelles EA4690.*

15h15 L'effectivité du contrôle du juge étatique sur la jurisdictio de l'arbitre

François-Xavier Train,
Professeur, Université Paris-Nanterre.

16h00 Pause

16h15 Aspects sociologiques

Emmanuel Gaillard,
*Professeur, Ecole de Droit de Sciences Po
et Yale law school.*

17h00 Débats

17h15 Observations conclusives

Jacques Mestre,
*Doyen honoraire de la Faculté de droit
d'Aix-en-Provence*

18h00 Clôture du colloque